

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 46 (1917)

Heft: 16

Artikel: Souvenirs et réflexions : lettre à une amie [suite]

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1038922>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bulletin pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

ET DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DU CORPS ENSEIGNANT

Abonnement pour la Suisse : 3 fr. ; par la poste : 20 ct. en plus. — Pour l'étranger : 4 fr. — Prix du numéro : 20 ct. Prix des annonces : 15 ct. la ligne de 5 centimètres. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. le D^r Julien Favre, professeur à l'École normale, Hauterive-Posieux.

Pour les annonces, écrire à M. L. Brasey, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg, et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à l'Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg.

Le *Bulletin pédagogique* paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où il ne paraît qu'une fois.

SOMMAIRE. — *Souvenirs et réflexions (suite).* — *Le cours de chant.* — *A propos d'éducation patriotique (suite).* — *Billet de l'instituteur.* — *Chronique littéraire.* — *Echos de la presse.* — *Bibliographie.* — *Chronique scolaire.* — *Avis.*

SOUVENIRS ET RÉFLEXIONS

LETTRE A UNE AMIE

(Suite)

Après avoir reçu ces principes, nous nous efforcions d'en vivre, en gardant strictement le silence réglementaire, en attaquant calmement un devoir difficile ; en un mot, en travaillant à nous vaincre. Se vaincre ! Voilà le devoir auquel l'enfant devra être fidèle, mais auquel il faillira, s'il n'est habitué de bonne heure au sacrifice. Que de fois, dans la vie, des manquements quotidiens, amenant des conséquences fâcheuses, souvent irréparables, ont, pour cause éloignée, l'insouciance ou le manque de fermeté des éducateurs, qui

n'ont pas su conduire l'adolescent dans la noble, mais dure voie de la possession de soi, en exigeant l'obéissance prompte, continue et entière ; l'acceptation d'observations désagréables, quelquefois pénibles. Il me semble que, dans l'éducation de la jeune fille, le règlement des Instituts joue un rôle important, parce que, demandant la fidélité aux « petits » devoirs, il forme à la maîtrise de soi. Après avoir vu autour de moi bien des tristesses, je suis arrivée à penser que bon nombre d'épouses et de mères sauvegarderaient la paix dans leurs familles si elles avaient appris à retenir les : « Je suis énervée » et les « Vous m'agacez », en gardant le silence, par devoir, à certains moments du jour. De plus, si, pendant quatre ans d'études assidues, elles avaient parcouru notre programme secondaire, elles sauraient peut-être s'intéresser à une conversation sérieuse, ce qui dispenserait leurs maris de les traiter, tout bas ou tout haut, de « nullités », et leurs fils, de bâiller près d'elles.

Quelques-uns m'objecteront que, tombant dans l'extrême opposé, une fois lancées dans la vie, elles se seraient crues des intellectuelles autorisées à dédaigner les occupations ménagères. Il est vrai, en effet, que certaines femmes comprennent assez peu leur devoir pour en arriver là. Mais, ont-elles le Brevet ? Celles d'entre elles qui l'ont sont-elles la majorité ? Au cas où l'on pourrait répondre affirmativement, la cause de cette négligence serait-elle attribuable au programme des études ? Non, puisque ce programme fait une part assez large aux branches féminines et que, soit au pensionnat, soit dans la famille, pour la jeune fille, les occasions de se former aux soins domestiques ne manquent pas. De plus, aucune élève n'est obligée à suivre tout le programme. Qui l'empêche de travailler spécialement quelques branches, plus importantes pour elle, si elle n'a pas la vocation d'institutrice ?

A ce propos, voici une autre objection. A quinze, à seize ans, la jeune fille ne peut connaître sa vocation. Je partage cette manière de voir, du moins pour la majorité des cas, si l'on veut parler de l'une des trois grandes voies où s'engage chaque âme. Quant à affirmer que l'adolescente n'est capable de découvrir en elle aucune aptitude, de sentir aucun attrait pour l'enseignement, n'est-ce pas tomber dans l'erreur ? Vous et moi, Germaine, et bien d'autres, nous le savons, ont été attirées vers cette carrière, dès l'âge de dix et douze ans. Pourquoi refuser à l'enseignement le droit de faire entendre sa voix aux jeunes intelligences, quand on le reconnaît à toutes les autres professions ? « Mais, ajoutera-t-on, par le fait que cette carrière est une vocation, elle exclut le mariage

de la vie de l'institutrice. » — Pourquoi ? La jeune fille ne peut-elle suivre un idéal, remplir une mission à laquelle elle est appelée pendant une période de sa vie, pour vivre ensuite un autre idéal auquel le premier l'aura préparée ?

Mon amie, vous savez pour quelles raisons j'ai dû renoncer à l'enseignement, vous savez où Dieu me veut maintenant. Vous ne serez pas étonnée de m'entendre vous dire, qu'en quittant les enfants, je fais un réel sacrifice, d'autant plus grand que j'ai plus souffert pour eux, en les aimant. Je voudrais qu'ils lisent dans nos cœurs, à ces moments d'adieu, ceux qui attribuent à un nombre notable d'institutrices, des non-vocations et des manques d'aptitudes ! Qu'ils aillent, à travers le canton, constater la vie de patience et d'obscur labeur de nos « petites régentes » ; qu'ils comptent les actes de bonté semés en dehors de la classe, parfois aussi les ingratitude qui brisent. Ils sauront alors que beaucoup de jeunes brevetées préfèrent, au brillant assujettissement des gouvernantes à l'étranger, l'humble dévouement aux enfants du pays.

S'il en est ainsi, comment expliquer la conduite légère de quelques institutrices ? Répondons par une comparaison. Quand une ouvrière, une couturière, une jeune fille qui a fait des études supérieures, ne montre pas tout le sérieux désirable, accuse-t-on l'occupation, le diplôme de couture, ou le baccalauréat en vue duquel elle a travaillé ? Pas ordinairement, je suppose. Alors, pourquoi rendre les études secondaires responsables des écarts de l'institutrice ? Pour cette dernière, comme pour d'autres, les deux causes suivantes sont les principales. D'abord, l'instruction et l'éducation, toutes pieuses soient-elles, ne suppriment pas la tendance au mal. Même si la jeune fille a été mise en garde contre la fascination des plaisirs mondains ; même si elle est en état de résister aux dangers moraux et de supporter la souffrance, il reste vrai que l'instant où elle entre en contact avec la vie réelle est, pour elle, une épreuve. Si elle n'en sort pas toujours victorieuse, il ne s'ensuit pas que toute trace des principes sérieux, reçus antérieurement, soit à jamais effacée. Qui sait si, pour l'institutrice, en particulier, ces vérités, ces lumières obscurcies lors des premières luttes, ne deviendront pas le phare sauveur, lorsque l'expérience douloureuse et la grâce d'un Dieu infiniment miséricordieux les auront ravivées ?...

(A suivre.)

